

Lors du vote du compte financier unique		
Nombre de membres en exercice		15
Nombre de membres présents		13
Nombre de suffrages exprimés		13
Votes	Contre	0
	Pour	13

**Commune de Violay
DÉLIBÉRATION**

SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE
SUR L'AFFECTATION DES RÉSULTATS
ET LA REPRISE DES RÉSULTATS
DU BUDGET ASSAINISSEMENT
DANS LE BUDGET DE LA COMMUNE

Date de la convocation 06 mars 2026
Séance du 10 mars 2026

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude PALAIS, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte financier unique (CFU) 2025 dressé conjointement par le comptable et l'ordonnateur

1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique (CFU) 2025, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		207 685,20 €	239 052,18 €		239 052,18 €	207 685,20 €
Part affectée à l'investissement			0,00 €		0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	1 173 443,84 €	1 434 776,71 €	2 070 840,31 €	2 289 590,81 €	3 244 284,15 €	3 724 367,52 €
Totaux	1 173 443,84 €	1 642 461,91 €	2 309 892,49 €	2 289 590,81 €	3 483 336,33 €	3 932 052,72 €
Résultat de clôture		469 018,07 €	20 301,68 €		20 301,68 €	448 716,39 €

Besoin de financement	20 301,68 €
Excédent de financement	1 575 172,44 €
Restes à réaliser DÉPENSES	1 394 047,79 €
Restes à réaliser RECETTES	201 426,33 €
Besoin total de financement	201 426,33 €
Excédent total de financement	

201 426,33 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
267 591,74 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

- 2° Constate les identités de valeur avec les écritures du comptables relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de financier unique (CFU) 2025 dressé n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

6° Faisant suite à la dissolution du budget assainissement et au transfert de la compétence à la Communauté de Commune de Forez-Est (CCFE), décide l'intégration des résultats du budget assainissement dans budget de la commune, selon les termes suivants :

Résultats d'investissements de la commune repris à la ligne 001	-20 301,68	Pour expédition conforme,
Reprise des résultats d'investissement de l'assainissement	8 653,94	Le Président (lors du vote du compte administratif),
TOTAL ligne 001 au budget de la commune (dépendances d'investissement)	-11 647,74	
Résultats de fonctionnement de la commune repris à la ligne 002	267 591,74	Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),
Reprise des résultats de fonctionnement de l'assainissement	-25 459,65	
TOTAL ligne 002 au budget de la commune (recettes de fonctionnement)	242 132,09	

Ont signé au registre des délibérations : PALAIS JC - ESCOCHET D - POIKON JP - COLLON C - DENIS C - CHAVEROT G - GIRLOUD M - PERRIER G - LANGE A - BISSAY D - LAURENT M - MUZZELLE R - MESSAOUDI-PERRIN N
 Exécutée : Mme SERRAILLE J
 Secrétaire de séance :
 Madame Colette COLLON,




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20260318-20260201-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026
 Publication : 18/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

